

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du 14 mars 2024

Nombre de
représentants en exercice: 13
de présents: 10
de votants : 08 et 11

NOTA- Le Maire certifie
que le compte rendu a
été affiché à la porte de
la Commune le 19 mars
2024 et que la
convocation du Conseil
avait été faite le 08 mars
2024

**Désignation secrétaire
de séance**

**Approbation compte
rendu**

**Compte rendu de
décisions prises dans le
cadre de la délégation
donnée au Maire par le
Conseil Municipal dans
le cadre de l'article
L2122-22 du CGCT**

L'an deux mil vingt-quatre le 14 mars le conseil Municipal de la commune de Lachapelle-sous-Rougemont, était assemblé en *session ordinaire*, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Éric PARROT**, Maire

Etaient présents : MM Mmes Céline CONILH NOBLAT - Bruno CRAVE - David DIDELOT - Éric HEIDET - Éric PARROT - Geneviève POURRE - Gérald RONFORT - Colette SCHLEGEL - Pierre-Claude VILQUIN-CUENIN - Peggy ZISLIN ZANRÉ

Etaient excusés : M Mmes Gabriel DEVILLE - Pierre-Yves GUÉRO (procuration à Pierre-Claude VILQUIN-CUENIN) - Stéphanie JACOB

Etaient absents : -

Etaient absents : -

Quorum : 7

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation PV conseil Municipal du 23 janvier 2024.
- Décisions prises dans le cadre de la délégation
- Vente terrain poste source
- Etude paysagère poste source – choix
- Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAeNR) cartographie
- Création d'une commission d'attribution de logement
- Projet place de la Mairie
- Point PLU i (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Point 80e anniversaire de la libération et fête du village
- Questions diverses



Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M Pierre-Claude VILQUIN-CUENIN à la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les comptes rendus 23 janvier 2024

M le maire rend compte au conseil des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il a reçues de l'assemblée.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été renseignée pour la vente :

- d'une habitation sise au 72 B Rue du Général de Gaulle

La commune n'a pas préempté.



Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation du poste source.

Il informe les membres des différentes avancées du dossier et sollicite l'autorisation de signer l'acte afin de finaliser cette cession.

VU

- la délibération n° 043-23 du 20 septembre 2023
- la délibération n° 054-23 du 30 novembre 2023

N° 006-24

OBJET

**Terrain Poste source
Vente**

Acte rendu exécutoire après
dépôt légal en Préfecture
le 19-03-2024

CONSIDERANT

- que le point de la répartition de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) générée par cet équipement a été vu avec la CC Vosges du Sud.
- que les conventions concernant les servitudes de passage pour la liaison HTA de l'AEROPARC ont été signées et retournées aux différents destinataires
- qu'ENEDIS s'est engagé à verser dans les meilleurs délais les indemnités inscrites aux convention précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions (MM CRAVE, DIDELOT et HEIDET) et 8 pours,

VALIDE la vente des terrains cadastrés A 384 et A 387, issus de la division parcellaire A 374 et A 379, à ENEDIS.

MAINTIENT le prix de 250 000 €, étant précisé que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et toutes pièces relatives à cette cession.



Monsieur le Maire rappelle que le projet d'implantation du poste source est assorti d'un volet paysager, afin de limiter son impact visuel.

Cela permettrait également d'aménager l'entrée d'agglomération coté Alsace.

Il présente les différentes options.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le projet version 1

DEMANDE à ce que la végétation le long de l'accès au poste source soit densifiée

DEMANDE que soit prolongée la plantation d'arbres/arbustes le long de la parcelle appartenant à la carrosserie

CHARGE le maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches dans ce sens.



M le Maire indique au conseil municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

N° 007-24

OBJET

**Volet paysager
Poste source**

Acte rendu exécutoire après
dépôt légal en Préfecture
le 21-03-2024

N° 008-24

OBJET

***Zones d'Accélération
pour le développement
de la production
d'énergies renouvelables
(ZAEnR)
Lancement de la
concertation***

Acte rendu exécutoire après
dépôt légal en Préfecture
le 22-03-2024

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 10 novembre 2023 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans le Territoire de Belfort.

Compte tenu des délais très brefs, M le Maire propose de mettre à disposition un registre aux jours et heures d'ouverture de la Mairie durant un mois, ainsi que les pièces permettant la compréhension du choix de la commune.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

- mise en place d'un registre tenu à disposition du public, du 02 avril au 03 mai 2024, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de Mairie, avec présentation des choix de la commune. Cette concertation sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie, sur le site internet, et sur l'Illiwap de la commune.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer une commission d'attribution de logements afin d'étudier les dossiers des futurs locataires des logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer une commission d'attribution de logements

DESIGNE comme membres de cette commission MM Mmes

- Céline CONILH NOBLAT
- David DIDELOT
- Éric PARROT
- Gérald RONFORT
- P-Claude VILQUIN-CUENIN

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

Suite à l'opération « Village du futur » et aux esquisses réalisées par la Fabrique du Lieu, deux bureaux paysagers ont été consultés pour le projet d'aménagement de la place de la mairie.

Ce projet pourrait s'inscrire dans la dynamique « Village d'Avenir », opération pour laquelle la commune s'est portée candidate. L'assemblée est amenée à réfléchir pour voir si ce projet pourrait s'inscrire dans le budget 2024.

N° 009-24

OBJET

***Création d'une
commission
d'attribution de
logements***

Acte rendu exécutoire après
dépôt légal en Préfecture
le 21-03-2024

OBJET

***Projet d'aménagement
place de la mairie***

Une réflexion est lancée sur la faisabilité de deux manifestations en 2024 :

OBJET

*Point 80^e anniversaire de
la libération de
Lachapelle et fête du
village*

- La fête du village ou fête des voisins, avec la possibilité de faire une séance de cinéma en plein air. Un groupe de travail est constitué sur ce sujet : P-Claude VILQUIN CUENIN, David DIDELOT, Colette SCHLEGEL, Céline CONILH NOBLAT et Éric PARROT
- Le 80^e anniversaire de la libération de la commune, en collaboration avec la Division Française Libre.



La demi-journée de nettoyage organisée en partenariat avec la Fédération de Chasse du 90, est annulée. Elle sera reportée sous une autre forme : journée citoyenne etc...

Mme KAUFFER Jeanine, fêtera ses 100 ans le 27 mars prochain. Une délégation de la commune lui rendra visite à cette occasion.

OBJET

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h05

Ont signé au registre

Le Maire,
Éric PARROT

Le secrétaire de séance,
P-Claude VILQUIN CUENIN

